

Nom de l'Auteur  
Adresse

à.....  
Adresse

N° Sécurité Sociale

## NOTE DE DROITS D'AUTEUR

**Objet :**

**Lieu et date :**

<b>Rémunération forfaitaire brute de l'auteur</b>	<b>257,00 €</b>
Cotisations sociales (précompte)	
Vieillesse déplafonnée (0,40% du montant brut)	1,03 €
Vieillesse plafonnée (6,90% du montant brut)	17,73 €
CSG (9,2% de 98,25 % du montant brut)	23,23 €
CRDS (0,5% de 98,25 % du montant brut)	1,26 €
Formation professionnelle (0,35%)	0,90 €
Total cotisations sociales	44,15 €
Précompte à verser à l'URSSAF <sup>1</sup>	44,15 €
<b>Montant net à régler à l'auteur<sup>2</sup></b>	<b>212,85 €</b>
Contribution diffuseur	
- 1% de la rémunération brute	2,57 €
- 0,1% pour la formation professionnelle	0,26 €
<b>Coût total pour le diffuseur</b>	<b>259,83 €</b>

T.V.A. non applicable, Art.2938 du Code Général des Impôts

Fait à..... le..... 20..

<sup>1</sup> L'URSSAF est maintenant en charge du recouvrement à la place de l'Agessa.

<sup>2</sup> Le tarif de cette intervention est celui qui a été arrêté par La Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse lors de sa dernière assemblée générale. Il n'inclut pas les frais de déplacement de l'intervenant.